

Sujet : Anonyme demande : Enquête publique portant sur la concession de la plage naturelle de la Garonne au Pradet

Date : Thu, 31 Jan 2019 13:39:35 +0100

veuillez supprimer mes données personnelles de toute publication.

Mr le Commissaire enquêteur,

voici mes commentaires sur les documents de ce projet de concession

Je note que la commune demande la concession MAIS le décret 2017-1758 substitue la metropole MTPM à la commune du pradet ... donc ce n'est plus la commune le concessionnaire mais la MTPM..

Même si le montant de la redevance domaniale de 490 euros/an peut sembler bas , je trouve le principe contestable de faire payer aux citoyens l'accès à une plage qui appartient au dpm et donc aux citoyens du pays et sur laquelle il n'y aucun aménagement ou activité.

Allons-nous vers une société où les citoyens devront payer dès qu'ils sortent de leur domicile ? existe-il une redevance domaniale pour se promener en foret, pour flâner sur les chemins de campagne?pourquoi donc l'Etat ferait-il payer pour les plages où il n'y aucun lot de plage et qui nous permettent de nous détendre et de prendre le soleil? Je demande l'annulation de cette redevance domaniale tant qu'il n'y aura pas de lot de sous-traités d'exploitation, donc de rentrées d'argent pour le concessionnaire.

De plus la commune (ou le MTPM)a des frais conséquents : voir le budget présenté dans le dossier communal qui fait état de charges de 46560 euros et qui comprend le budget des charges courantes et le budget d'investissement de 30000 euros de balisage et millefeuille. (page9/15)

Il manque cependant le chiffrage des aménagements demandés dans le cahier des charges (Article 7-1) :

budget des dalles podotactiles

budget des panneaux d'information.

et aussi les frais de fonctionnement du poste de secours et des 2 sauveteurs permanents

Je demande de rajouter ces éléments dans le dossier communal pour la compréhension de l'engagement financier de la commune en reprenant la concession,

En espérant faire progresser le débat,

Cordialement

Profil : particulier